

**ASSOCIATION SPORTIVE
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST**

**34^{ème} RALLYE
REGIONAL
du MEDOC**

11 et 12 DECEMBRE 2015

www.asacso.free.fr

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et communes traversées de PAUILLAC, VERTHEUIL, SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, SAINT ESTEPHE, SAINT SEURIN DE CADOURNE, ORDONNAC, SAINT YZANS, SAINT CHRISTOLY MEDOC que l'Association Sportive Automobile Club du Sud Ouest peut organiser pour vous cette

34^{ème} édition du Rallye Régional du Médoc

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE.

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS.

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes et **l'article 6.24.P du règlement sera strictement appliqué, notamment :**

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximal de passages = DEPART REFUSE.

Nous comptons sur votre compréhension.

**DE VOTRE ATTITUDE ET DE VOTRE COMPORTEMENT RESPONSABLE
DEPEND L'AVENIR DES RALLYES**

SOYEZ-EN REMERCIÉS

L'ASACSO organise le

34^{ème} RALLYE REGIONAL du MEDOC

Coupe de France des Rallye 2016

Lundi 26 octobre 2015	Parution du règlement et ouverture des engagements
Lundi 30 novembre 2015	Clôture des engagements (minuit)
Dimanche 6 décembre à partir de 9 h Vendredi 11 décembre à partir de 14 h Samedi 12 décembre de 8h00 à 12h00 Dimanche 6 de 9h00 à 18h00 Samedi 12 de 8h00 à 12h00	Distribution du carnet d'itinéraire (road book) Restaurant la Salamandre sur les quais de Pauillac Distribution du carnet d'itinéraire (road book) Restaurant la Salamandre sur les quais de Pauillac Reconnaitances autorisées des ES, (les cordes seront neutralisées)
Vendredi 11 décembre de 14h30 à 21h30 et Samedi 12 décembre de 7h30 à 10h00 A partir du Vendredi 11 décembre 2015 Vendredi 11 décembre de 15h00 à 22h00 et Samedi 12 décembre de 8h00 à 10h30 Vendredi 11 décembre 2015 à partir de 15h00 Samedi 12 décembre 10h30 Samedi 12 décembre 11h00	Vérifications administratives (selon convocation) à la Maison des Vins de Pauillac. Accueil des Officiels, Commissaires et Organisation à la Maison des Vins de Pauillac Contrôles Techniques à la Maison des Vins de Pauillac (30 minutes après le contrôle administratif, pour les convoqués) Mise en place du Parc de Départ (quai de Pauillac) 1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au PC Course, Maison des vins de Pauillac (Rez de Chaussée). Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ (avec heure et ordre de départ) à la Maison des vins de Pauillac.
Samedi 12 décembre 12h40 Samedi 12 décembre 18h42	Départ 1 ^{ère} voiture VHC Arrivée 1 ^{ère} voiture VHC Affichage du classement final 30 mn après que la dernière voiture soit entrée au Parc Fermé (quai de Pauillac). Remise des prix sur le podium (quai de Pauillac)

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud Ouest est Organisateur Administratif et Technique du 34^{ème} RALLYE REGIONAL du MEDOC

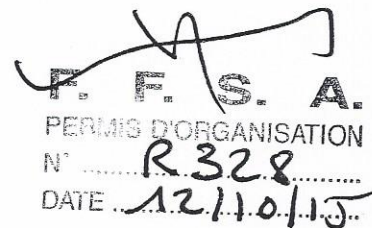
Le présent règlement a obtenu les autorisations suivantes :

Enregistrement au C.R.S.A. Aquitaine N° 37 en date du septembre 2015.

Permis d'organisation de la F.F.S.A. N° 328 en date du 12 octobre 2015.

COMITE D'ORGANISATION

Président :	Alain TRILLAUD.
Directeur de l'épreuve :	Serge MIKLOU.
Chronométrage VHRS :	Christian LANTRES.
Chronométrage Moderne et VHC :	Jean Claude LABEYRIE.
Responsable Officiels :	Jean Claude LABEYRIE.
Contrôle Administratif :	Alain LACOUTURE.
Commerce :	Pierre WEHNER, Raymond QUINQUIS, Philippe DALBON.
Presse, Média :	Frédéric LLORENS.
Remise des Prix :	Pierre WEHNER, Christophe SCHNITZLER
Gestion des Parcs :	Michel PERRIN
Imprimerie :	Serge MIKLOU
Logistique :	Yann DUFFILOT, Dominique CASTERA, Vincent PRALON
Parcours/ Mairies :	Serge MIKLOU
Responsable des ES :	Didier BONNET et Jean Marie BOUSSARIE.
Road Book :	Jean Pierre DESPREZ, David DUBOURG
Cahier de Sécurité :	Jerry GAUGAIN
Commissaires :	Charlie et Marie Paule POUPIN
Secrétariat :	Gérard BONNET
Comptabilité :	Hervé ARCHAMBAUD
Matériel :	Jean Philippe LABEYLIE
Contact Concurrents :	Pierre LAUNAY, Bernard DEES, Jean Pierre DESPREZ
Site Internet :	David DUBOURG
Gestion des Engagés :	Marc DALSHEIMER
Et tous les Membres de l'ASACSO et Bénévoles.	



SIEGE SOCIAL DU RALLYE

ASACSO :	8 place des Quinconces 33000 BORDEAUX Tél : 05.56.52.35.81 asa.acso@free.fr
<u>Secrétariat du rallye :</u>	Odile MASSELIN Tél : 06 07 04 04 65
<u>Permanence du rallye :</u>	Vendredi 11 et Samedi 12 Décembre 2015 Maison des Vins de Pauillac
<u>Tableau d'Affichage :</u>	Officiels et informations Maison des Vins de Pauillac et Car-Podium

1.1 P - OFFICIELS DE L'EPREUVE

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA
Président du Collège des Com Sportifs	J. Claude LABEYRIE	1.996	10/09
Membre du Collège	Robert COMBE	11.108	10/06
Membre du Collège	Annie FOURCADE	15.323	10/06
Directeur de Course Général	René Jean HULOT	7.288	10/03
Charge(ée) des VHRS auprès du DCG	Marie Jeanne HULOT	193841	10/03
Directeur de course Adjoint PC	Philippe DANIEL	50.805	10/04
Directeur de course Adjoint PC	Jean BEGARIE	2.400	10/03
Directeur d'Epreuve 1	Hugues ROUGIER	13.220	10/13
Adjoint	Gérard BONNET	139.103	10/09
Directeur d'Epreuve 2	Guy TRONCAL	1.056	17/06
Adjoint	Laurent TEILLARD	10.182	17/06
Chronométrateurs Responsables	Monique BOUGEOIS Frederick DUCROCQ	132.530 19.399	10/04 10/04
Chronométrateur Arrivée ES 1	Gilbert DUPRAT	16.212	10/03
Chronométrateur Arrivée ES 2	Laurent LAPOUGE	13.530	11/01
Commissaire technique Responsable	Alexandre FOURCADE	28.760	10/06
Commissaire technique	Michel BRUN	196.863	10/15
Commissaire technique	Claude PINA	13.191	10/04
Commissaire technique	Jean Michel COUSTE	13.305	10/03
Commissaire Technique	Patrick GIRAUD	189.624	10/09
Commissaire technique Responsable VHC/VHRS	Serge LARQUEY	8.454	10/06
Commissaire Stagiaire	Hervé ARCHAMBAUD	235.258	10/09
Responsable parc fermé	Jean Philippe LABEYLIE		
Chargés des Relations avec les Concurrents	Renée JECKER	11.119	10/04
Médecin Coordinateur	Dr Jean BOUTHIER	155.281	10/16
Responsable des commissaires	Charles POUPIN	38.018	10/09
Voitures ouverte / balai	Bernard MANDOJANA Alain LACOUTURE	143.430	10/09
Chargés des relations presse	Frédéric LLORENS	234.706	10/09

1.2 P – ELIGIBILITE

Le 34^{ème} Rallye Régional du Médoc compte pour :

La Coupe de France des Rallyes (coefficient 2).

Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine.

Le Challenge des Commissaires (Comité Régional d'Aquitaine).

1.3 P – VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications ayant lieu le Vendredi 11 et le Samedi 12 décembre 2015

Vérifications Administratives : vendredi 11 de 14h30 à 21h30 à la Maison des Vins de Pauillac.

samedi 12 de 7h30 à 10h00 à la Maison des Vins de Pauillac.

Contrôles Techniques : vendredi 11 de 15h00 à 22h00 à la Maison des Vins de Pauillac.

samedi 12 de 8h00 à 10h30 à la Maison des Vins de Pauillac.

Temps imparti de 30 minutes entre l'administratif et le technique.

Les vérifications finales seront effectuées au garage MEDOC AUTO SPORT, 8 bis route des Carruades « Loubyeres » 33250 PAUILLAC Tél : 06.11.11.32.40 – Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60.00€ TTC (tarif fixé par la FFSA)

ARTICLE 2 P – ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P – DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 P - Toute personne qui désire participer au 34^{ème} Rallye Régional du Médoc doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée, avant le 30 novembre 2015 (cachet de la poste faisant foi). à :

Marc DALSCHEIMER, 27 ter, rue du Bois Gramond, 33320 EYSINES. Tél : 06.07.69.01.21

marc.dalscheimer@wanadoo.fr

Le règlement et le bulletin d'engagement seront disponibles sur le site Internet www.asa.acso.free.fr. Joindre la copie des licences et des permis de conduire des pilotes et copilotes.

3.1.10 P – Le 34^{ème} Rallye Régional du Médoc est couplé avec les 2^{ème} Rallye VHC et VHRS du Médoc.

Le nombre de véhicules engagés est fixé à 160 maximum selon la répartition suivante : 20 VHC, 120 modernes, 20 VHRS. Lorsque le chiffre maximum de chacune des catégories est atteint, une liste d'attente sera constituée. Si l'une de ces catégories n'atteint pas ce chiffre, la liste des partants pourra être augmentée dans les autres catégories. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye si, au 1^{er} décembre, le nombre d'engagés est inférieur à 80

3.1.11.1 P – Les droits d'engagements sont fixés de la manière suivante :

Avec la publicité facultative des Organisateurs : 300€

Sans la publicité facultative des Organisateur : 600 €

Equipage complet ASACSO : 260 €

3.1.12 P – **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements (chèque à l'ordre de l'ASACSO).**

ARTICLE 4P –VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 P - ASSISTANCE : Conforme au règlement FFSA

Autorisée uniquement dans le parc prévu sur le Road-Book, sur la partie des quais de Pauillac prévue à cet effet.

Les remorques seront interdites dans le périmètre du parc d'assistance. Elles devront impérativement être stationnées à l'emplacement prévu à cet effet sur les quais de Pauillac.

Pour toute assistance avec un poids lourd, veuillez contacter impérativement :

Jean Philippe LABEYLIE au 0689 841 975 ou Serge MIKLOU au 06.07.70.35.22

4.3.2.3 P – Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

De tenir, à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer, sous chaque voiture de course, une bâche étanche (de 3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3.2.3 P – Limitations de changement de pièces :

Conformément au règlement de la FFSA

4.5 P - ECHAPPEMENT :

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder les 100db à 75% du régime moteur maximum.

4.6 P - IDENTIFICATION DES VOITURES :

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes2015

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou promotion s'appuyant sur l'image du « Rallye du Médoc » devra être autorisée par les organisateurs.

ARTICLE 6 P – SITE et INFRASTRUCTURES

6.1 P - DESCRIPTION.

Le 34^{ème} Rallye Régional du Médoc représente un parcours de : 133.0 Kms

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 Epreuves Spéciales d'une longueur de 36.00 Kms

Les Epreuves Spéciales sont :

Saint Yzans / Ordonnac : 8.0Kms x 2 = 16.00 Kms

Saint Germain / Saint Seurin : 10.0Kms x 2 = 20.00 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2 P - RECONNAISSANCES.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des Rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissances est **LIMITE** à trois (3) passages au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des Epreuves Spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le port de l'autocollant, avec l'annotation « Reconnaissances » et un numéro d'ordre, est obligatoire.

6.2.6 P – Dates & Horaires

Les reconnaissances sont UNIQUEMENT AUTORISEES le dimanche 6 décembre et le vendredi 11 décembre de 9h00 à 18h00, le samedi 12 de 8h00 à 10h00. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

6.2.7 P – Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et des heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages :

- . Départ refusé.
- . Amende identique à la valeur de l'engagement.
- . Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulables.

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Les signes distinctifs des Officiels et des Commissaires sont :

- Directeurs de Course : chasubles marquées DIRECTEUR DE COURSE (ROUGE)
- Commissaires de Route : chasubles marquées COMMISSAIRE (ORANGE)
- Chefs de Poste : chasubles marquées CHEF DE POSTE (ORANGE)

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS - APPELS

Conformément au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P – CLASSEMENTS

Conformément au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 P – PRIX

	1er	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Classement Général Scratch	300 €	200 €	100 E	50 €
Classement par Groupe (5)				
Plus de 15 partants	200 €	120 €	80 €	50 €
De 11 à 15 partants	200 €	100 €	50 €	
De 5 à 10 partants	200 €	80 €		
De 2 à 4 partants	200 €			
Classement par Classe (24)				
Plus de 15 partants	250 €	150 €	100 €	80 €
De 11 à 15 partants	250 €	100 €	80 €	
De 5 à 10 partants	250 €	80 €		
De 2 à 4 partants	250 €			
Equipage entièrement féminin	150 €			

Nota : Le Groupe et le Scratch sont cumulables.

Le Groupe et la Classe ne sont pas cumulables

Le Scratch et la Classe ne sont pas cumulables

La remise des coupes et cadeaux éventuels sera faite au Podium d'Arrivée. Les chèques correspondant aux prix seront envoyés dans le courant de la semaine suivant le rallye. Les voitures pourront sortir du Parc Fermé dès la fin du délai réglementaire de réclamation soit 30 minutes après l'heure d'affichage des résultats (heure écrite sur le document affiché) et cela pour chacun des rallyes, sauf VHRS pas de parc fermé obligatoire.

Le numéro d'un équipage sera tiré au sort : il gagnera l'engagement pour l'année suivante et cela pour chacun des rallyes. Ce prix n'est pas cessible.

8, PLACE DES QUINCONCES – 33000 BORDEAUX – TELEPHONE : 05.56.52.35.81

Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile – Agrément Jeunesse et Sport n° 0630355.06510.11
Email : asa.acso@free.fr Site : <http://asacso.free.fr>